

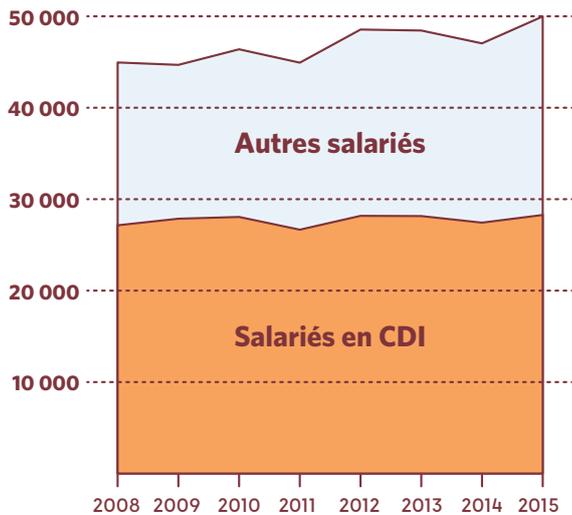
# Espaces de loisirs, d'attractions et culturels

## Emploi et formation

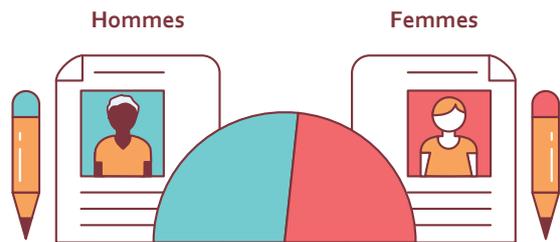


### Un effectif de branche en croissance

En 2015, la branche comptait près de 50 000 salariés dont **près des 2/3** étaient employés en CDI.



### Une quasi parité parmi les salariés de la branche



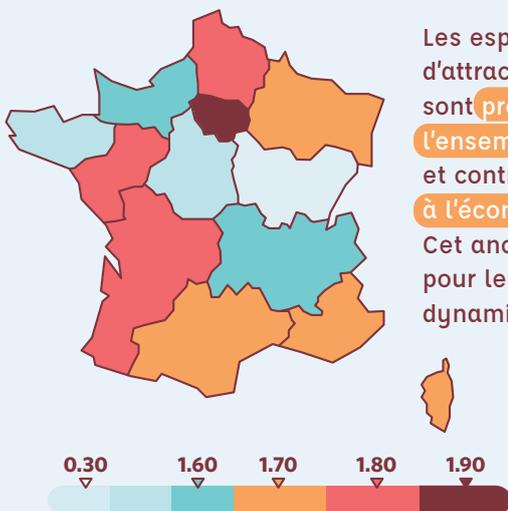
53% 47%

Dans les métiers cadres, une proportion **équivalente** à la moyenne nationale



60% 40%

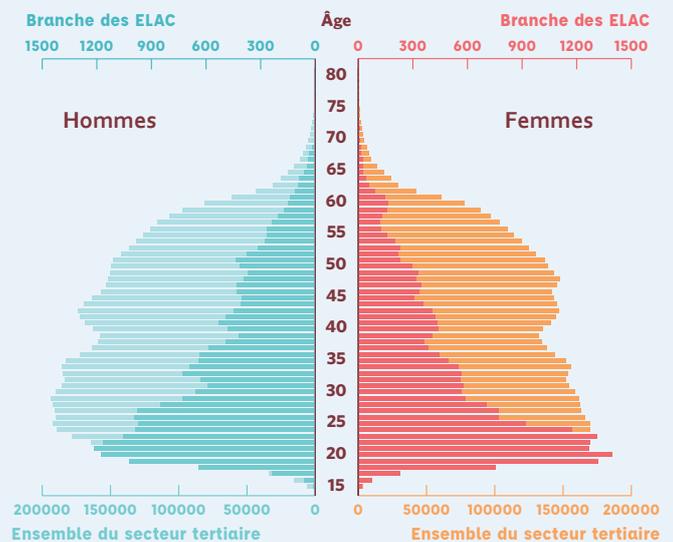
### Un maillage territorial dense des 3000 structures de la branche



Les espaces de loisirs, d'attractions et culturels sont **présents sur l'ensemble du territoire** et contribuent largement à **l'économie locale**. Cet ancrage est bénéfique pour les habitants et dynamise les collectivités.

Indice de spécialisation de l'emploi : Part de l'emploi des ELAC dans l'emploi régional, rapporté à la moyenne nationale

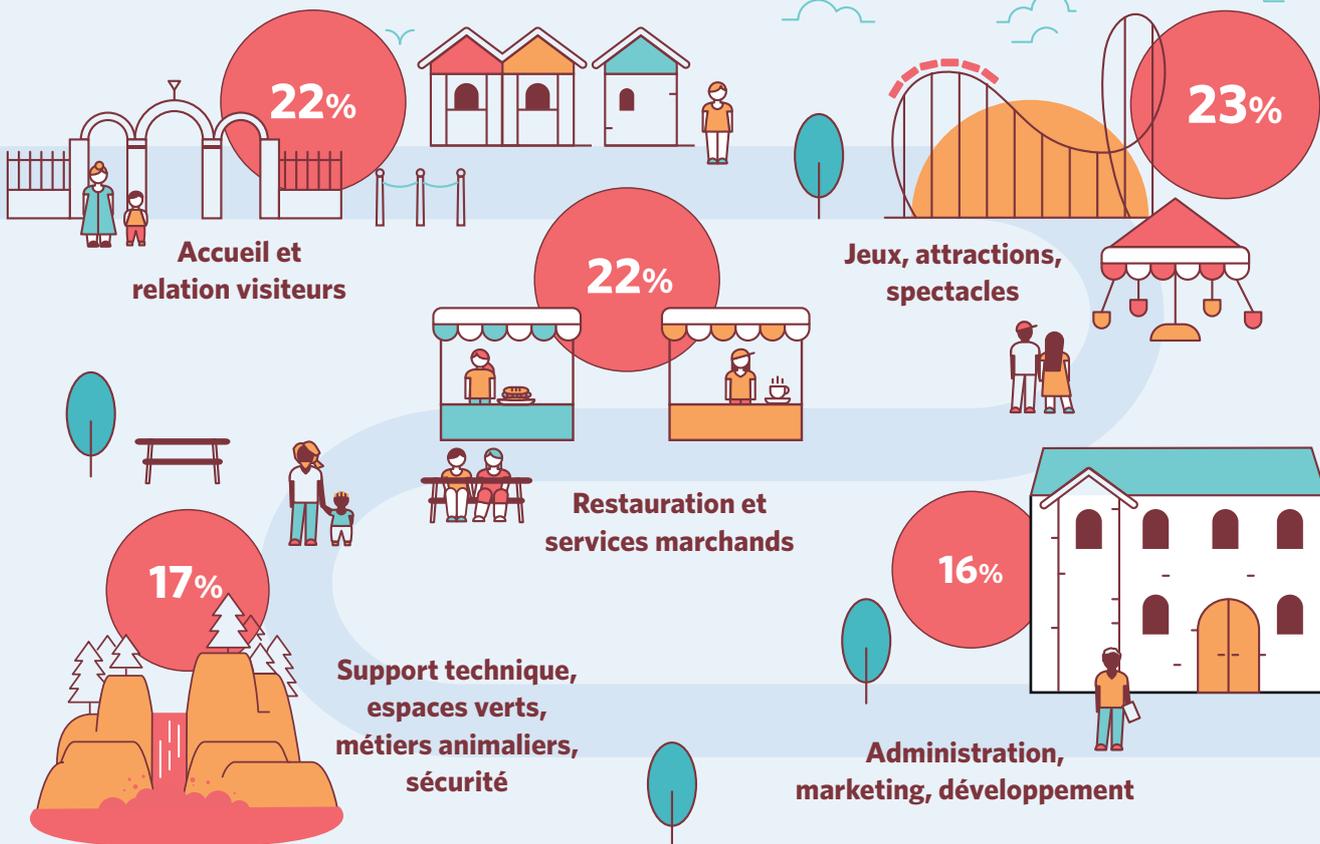
### Un secteur qui emploie une population jeune



Les entreprises de la branche offrent **des opportunités à toutes les populations, quel que soit leur niveau de formation initial**. Les sites de loisirs et culturels sont de véritables tremplins professionnels.

# La branche se singularise par une grande diversité des métiers exercés

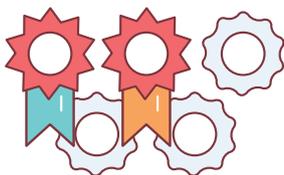
Répartition des salariés de la branche par filière métiers.



## Malgré une activité souvent saisonnière, les sites de loisirs fidélisent leurs salariés en les faisant évoluer...

### Un renouvellement important des contrats

Part des salariés précédemment employés par leur structure actuelle

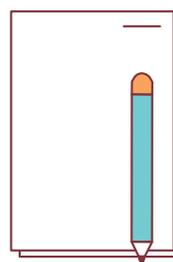


**42%**  
des salariés  
connaissent  
une évolution  
professionnelle



**25%**  
des saisonniers  
se voient proposer  
un CDI à la fin  
de leur contrat

### ... et en leur offrant des formations



**30%**  
des structures  
ont mis en place  
une action de formation,  
essentiellement sur les  
fonctions transverses

Source: Rapport de branche des ELAC 2018 réalisé dans le cadre de l'observatoire des métiers et des qualifications